

Les organisations syndicales sont unanimes :

- Les indemnités ne sont pas assez importantes
- Les paliers ne tendent pas à remercier le travail accompli depuis toutes ces années.
- Aucune garantie pour l'avenir pour ceux qui restent.

A l'issue de la réunion il a été proposé par l'ensemble des organisations syndicales :

- Une indemnité se basant sur l'année d'ancienneté :
 - o **3000 euros par année d'ancienneté** concernant l'indemnité de départ volontaire.
- Un engagement écrit où l'entreprise s'engage à
 - o **ne pas opérer de licenciements** par d'autres moyens.

Quel avenir ?

Si on se réfère à l'accord 'de méthode' **unilatéral de la direction**, la **dernière réunion** de négociation était le **15 février 2018**.

Nous sommes en attente du retour de la direction.

Beaucoup d'entre vous se demandent ce qu'il va en découler ?

Personne n'a demandé à quitter l'entreprise volontairement

Personne n'a demandé à se retrouver, du jour au lendemain,

sur une liste si détaillée que l'on sait qui est touché

Que l'entreprise prenne ses responsabilités,

respecte ses salariés et y mette les moyens.

Pour la CFE-CGC	Jean Paul Le - DSC 06 38 42 62 76	François Dumarquez - DSC Adjoint 06 51 94 13 79
Pour la CFDT	Françoise Calemar - DSC 06 64 20 77 39	Fabienne Roussel - DSC Adjointe 06 17 34 41 94
Pour la CFTC	Félicien Okoyo - DSC 06 66 74 93 46	Abdou Keïta - DSC Adjoint 06 06 60 34 39
Pour la CGT	Samira Alaoui - DSC 06 69 77 11 52	Malika Ghrib - DSC Adjointe 06 47 09 81 27
Pour SUD	Issam Baouafi - DSC 06 84 93 63 69	Joël Manceron - DSC Adjoint 06 09 84 53 56